

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : COHESION SOCIALE – Programmation complémentaire 2018 du Contrat de Ville

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville et les nouveaux contrats de ville 2015-2020 en sont le cadre d'action.

Vienne Condrieu Agglomération porte le Contrat de Ville de l'agglomération du territoire en lien avec les partenaires signataires. Son objectif est de réduire les écarts entre les quartiers classés politique de la ville et le reste du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir financièrement, en complément de la programmation initiale 2018 votée lors du conseil communautaire du 27 février 2018, un certain nombre d'actions sélectionnées en fonction de leur inscription dans les objectifs du Contrat de Ville. Pour cette programmation, le total prévisionnel du soutien de Vienne Condrieu Agglomération s'établit au maximum à 25 163 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le comité de pilotage du contrat de ville du 06 février 2018,

VU l'avis de la commission cohésion sociale du 14 juin 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE conformément au tableau ci-dessous, la mise en œuvre des dépenses au bénéfice des porteurs désignés.

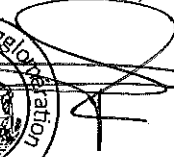
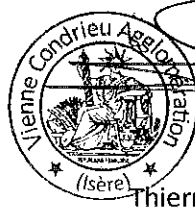
Code action	Libellé	Opérateur	Accordé par Vienne Condrieu Agglomération
PCS-1-16	Bien vieillir à Chasse : lutte contre l'isolement des séniors	CCAS de Chasse sur Rhône	4 100 €
PCS -1-17	CSVG - Maraude de Bienveillance	Mairie de Vienne	1 500 €
PCS-1-18	CSVG - Valorisation des parcours migratoires	Mairie de Vienne	3 300 €
PCS-4-15	Enfants en surpoids	Mairie de Vienne	2 500 €
PCS-4-16	Temps de prévention sur la santé	Mairie de Vienne	1 800 €
PCS-5-19	La sécurité routière une affaire de tous	Mairie de Vienne	4 000 €
PCS-5-20	Chantier de jeunes au commissariat	Mairie de Vienne	7 963 €
TOTAL			25 163 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat